

CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE N° 2 du 20 octobre 2020



Année scolaire: 2020 -2021

PV du Conseil d'établissement du 20.10.2020		
Début de séance	17h30	
Levée de séance	18h50	
Lieu	Visioconférence Zoom	
Désignation du secrétaire de séance	Mme TAUVEL, assistante de direction du proviseur	
Désignation du secrétaire adjoint	Mme KANAAN	

Membres Présents	
M. François Cuilhé	Chef d'Etablissement – Président
M. Brice Pack	Proviseur Adjoint
M. Yann Gosselin	Directeur de l'Ecole Primaire
M. Morad Dahmane	Directeur Administratif et Financier
Mme Yammine Evy	Conseillère de Coopération d'action culturelle près l'Ambassade de France au Qatar
Mme Alissa Bouhriz	CPE
M. Emmanuel Pilard	Représentante élue des Personnels Enseignants et d'Education
M. Rachid Sarh Rouny	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education
Mme Kanaan Marguerita	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education
Mme Pakhomoff Valérie	Représentante élue des personnels A.T.S.S.
Mme Hallal Dima	Représentante élue des personnels A.T.S.S. (Sup.)
Mme Emmanuelle Hajjar	Représentant élu des Parents d'élèves
Mme Clement Hada	Représentante élue des Parents d'élèves
Mme Szul Charlotte	Représentante élue des Parents d'élèves
Mme Gabert Aurélie	Représentante élue des Parents d'élèves
Mme Saida Askri	Représentante élue des Parents d'élèves (Sup)
Mme Boschrel Valérie	Déléguée permanente de Comité de Gestion
M. Omar Askar	Représentant du Comité de Gestion de l'Association des Parents d'élèves
M. Georges Saab	Conseiller Consulaire
M. Nougué Titouan	Représentante élue des délégués des élèves – Collège
M. Aoun Mark	Représentant élu des délégués des élèves – Lycée

Membres Excusés	
M. Guillaume Salha	Conseiller Consulaire

Le secrétariat est assuré par Mme Tauvel (assistante du proviseur), le secrétaire adjoint est assuré par Mme Kanaan, Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education.

Le proviseur demande aux membres du conseil de valider l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité :

- 1) Approbation procès-verbal du CE du 06.09.2020 (cf Annexe 1 : procès-verbal du CE du 06.09.2020)
- 2) Modification du temps scolaire
- 3) Proposition de modification du calendrier scolaire 2020-2021
- 4) Charte des visioconférences (cf Annexe 2 : Charte des visioconférences)

1/ Approbation du procès-verbal - CE du 06.09.2020

Les représentants des parents d'élèves demandent à modifier le Compte-rendu du CE du 6 septembre 2020. Concernant la répartition du temps scolaire, elles souhaitent que le temps de présence soit indiqué en demi-journée.

<u>Vote</u>: Contre **0** Abstention **0** Pour **16**

2 / Modification du temps scolaire

L'équipe de direction a mené une réflexion concernant la modification du temps scolaire pour la reprise du 1er novembre. La création de groupes en distanciel permet aujourd'hui d'augmenter le présentiel des élèves restants. Plusieurs hypothèses de travail sont présentées par M. Cuilhé:

- 1- Augmenter le présentiel des élèves les moins autonomes (maternelle)
- 2- Augmenter le présentiel des classes charnière : PS, CP, 6ème, seconde
- 3- Augmenter le présentiel des classes de collège et lycée qui n'ont qu'un jour de présentiel

Deux scenarios sont donc envisagés par l'équipe de direction :

Scénario 1- Dans le cas où la capacité d'accueil reste à 30%

L'objectif est de privilégier les classes qui ont le plus besoin de présentiel : les PS, les CP et les 6 ème.

Il serait possible de proposer aux PS un emploi du temps avec 4 demi-journées de présentiel en classe entière (4 matinées); au CP 1 demi-journée de plus par quinzaine ainsi qu'une demi-journée pour les 6^{ème} par semaine.

Ce scénario ne permet pas d'augmenter le temps de présence des autres niveaux, le quota étant déià atteint.

Scénario 2- Dans le cas où la capacité d'accueil passe à 50 %, (sources non officielles), possibilité d'envisager :

- 4 demi-journées de présence pour les classes de PS.
- 3 demi-journées de présence (semaine A, deux matinées ; semaine B, trois matinées) pour toutes les classe de la MS au CM2

Pour le secondaire, le souhait est d'avoir un temps de présence à 2 demi-journées pour les 6^{ème}, 5 ^{ème} et 4^{ème}. Le temps de présentiel des classes de troisième restent le même. Les 2nd pourront bénéficier de 3 demi-journées (Une journée de présentiel étant de 7h.)

Les représentants des parents demandent pourquoi les classes de lycée ne sont pas privilégiées pour bénéficier d'un temps de présentiel supplémentaire. M. CUILHE précise que les temps de présentiel au lycée sont maximisés et que la totalité des enseignements sont assurés en visioconférence, dispositif qui s'avère efficace pour ces niveaux de classe. De plus, l'équité doit se faire de manière globale.

Organisation au Primaire

M. Gosselin présente l'organisation de l'emploi du temps des PS, 4 matinées par semaine pour l'ensemble de la classe. Le groupe A sera dans une classe et le groupe B dans une autre. L'enseignante et l'ASEM assurerons des activités différentes qu'elles dispenseront aux élèves chacune leur tour en changeant de classe. Une nanny sera présente dans chaque groupe afin d'assurer les pauses toilettes, le goûter, le nettoyage du matériel et autre.

M. Gosselin rappelle qu'il n'y a pas de temps de sieste mais un temps calme.

Suite à la demande des représentants des parents d'élèves, de pouvoir alterner l'accueil des PS et des MS, M. Gosselin précise que ce n'est pas possible car les classes ne sont pas aménagées pour (mobiliers et aménagements spécifiques pour des élèves de PS). Il est précisé que les espaces aménagés en classes sont : une salle des maitresses, la marmothèque, l'actuel sas d'accueil et la 5ème classe de PS qui n'a pas ouverte.

La volonté est aussi de retravailler les emplois du temps pour les langues de la MS au CM2. Il y aurait donc 40min de cours en présentiel, d'anglais et d'arabe. L'autre heure sera du travail personnel en autonomie sauf pour le Cycle 3 qui garde la deuxième session en visioconférence.

Organisation au Secondaire

Au secondaire les cours dispensés en présentiel seront l'EPS, l'Art plastique, la musique, la Technologie et l'anglais.

Les représentants des parents d'élèves demandent plus de précision sur le choix de ces matières. M. Cuilhé rappelle que pour chaque heure en présentiel, il faut ajouter une heure en visioconférence, ce qui n'est pas souhaitable pédagogiquement parlant pour des matières comme le français, les mathématiques ou l'histoire. Ce sujet ayant déjà fait l'objet de plusieurs discussions, il n'est plus à remettre en cause.

Une autre interrogation concerne le déroulement des cours d'EPS. M. Cuilhé explique que les classes de terminale ont déjà des cours en présentiel qui se déroulent très bien. Un protocole est en place pour que les salles et les matériels soient nettoyés mais aussi pour que les enfants puissent se changer. De même, les disciplines telle que le step, la natation, la danse ou encore le badminton, permettant la distanciation sociale, sont privilégiées.

Enfin, le retour de l'Aide Personnalisée dans le cas d'un passage à 50% de présence sera une réflexion à intégrer.

M. Cuilhé rappelle qu'il faut attendre les informations du ministère pour se positionner sur le scénario 2.

Si d'ici le mercredi 28 octobre il n'y a pas d'information officielle concernant les 50%, alors le scénario 1 sera mis en place et ce jusqu'à la possibilité de passer au scénario 2.

Suite à l'intervention d'un représentant des personnels enseignants du 2nd degré au sujet des devoirs du samedi, M. Cuilhé affirme que cette solution est valable jusqu'à passer en 100% de présence.

3 / Proposition de modification du calendrier scolaire 2020-2021

Suite à l'annonce du gouvernement, allongeant le dispositif de quarantaine et d'entry permit jusqu'au 31 décembre 2020, l'équipe de direction a mené une réflexion sur la mise en place d'une semaine flottante.

Actuellement la fin de l'année scolaire est fixée au 24 juin. La proposition qui est faite est de travailler la dernière semaine de juin et de garder 5 jours flottants, à positionner en continuité avec des vacances existantes. Cela pourrait permettre de partir en vacances sur une durée acceptable et d'avoir le temps de faire la quarantaine obligatoire. Néanmoins cela suppose que la demande d'entry permit soit levée.

M. Cuilhé précise que le positionnement de cette semaine fera l'objet d'une proposition et d'un vote lors d'un CE extraordinaire. M. Cuilhé demande l'avis des membres.

Un représentant des personnels enseignants du 2nd degré déclare que les enseignants qu'il a pu interroger, par principe n'y sont pas opposés mais sont sceptiques.

Autre problématique soulevée concerne le temps de travail disponible en amont de certains examens qui ont lieu tôt dans l'année (mars). Si on rajoute des vacances dans l'année cela va réduire le temps de préparation nécessaire pour les élèves.

Le représentant du Comité de Gestion, soulève qu'à sa connaissance, plusieurs familles prendront le risque de partir en janvier. Il serait donc intéressant de positionner cette semaine aux congés de décembre.

M. Cuilhé soumet au vote le principe d'avoir une semaine supplémentaire travaillée fin juin, permettant de positionner une semaine de vacances supplémentaires à celles existantes.

Vote: Contre 4 Abstention 2 Pour 10

Le principe est accepté

4 / Validation de la charte des visioconférences

M. Cuilhé présente la dernière version de la charte, modifiée suite au conseil pédagogique.

M. Cuilhé explique qu'il y a eu quelques incidents au début de la mise en place des visioconférences mais que la direction a pris des mesures et sanctionné les perturbateurs (un avertissement a déjà été donné).

Un représentant des élèves, demande s'il est possible que les chats soient fermés. M. Cuilhé explique que ce n'est pas possible car c'est une fonctionnalité que les enseignants utilisent. Néanmoins, l'administrateur peut supprimer les groupes privés de chat. Il faudra tout de même

vérifier qu'il est possible de quitter ou de supprimer une conversation entre deux élèves. Un représentant des élèves soulève une nouvelle fois ce point.

M. Cuilhé précise que la charte est à destination des parents et des enfants du primaire et du secondaire. Elle sera présentée et étudiée en classe avec les enseignants.

Un représentant des parents souhaite ajouter un point concernant la façon de prendre la parole. M. Pack explique que cela dépend du support utilisé et que c'est l'enseignant qui doit le déterminer avec ses élèves.

Une autre question est posée au sujet de l'activation de la camera des enseignants. M.Cuilhé annonce que la situation à ce sujet est résolue.

Mme Bouhriz, CPE souhaite que la signature des parents et de l'élève soient différenciées.

Le point 6 doit être précisé.

Interdiction de faire des captures écran, enregistrements... « Sauf accord de l'enseignant ». « les cours ne doivent pas être diffusés à des personnes hors de la communauté scolaire/éducative ».

C'est cette version modifiée qui est soumise au vote. La charte est donc validée.

Vote:

Contre

Abstention

Pour

16

Fin de séance: 18h50

Le président du conseil d'établissement

Monsieur Le Proviseur

Le secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint